



ENGINEERING AND CAPITAL PROJECTS
Origination Department

Affaire suivie par :
Alba DESMAREST
T 01 70 03 60 32
alba.desmarest@adp.fr

Direction Départementale
des Territoires De l'Oise
Service de l'Urbanisme, de
l'Aménagement et de
l'Energie
Bureau de la planification et
de l'organisation territoriale
40 Rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS CEDEX

ECP.OR/2023/023

Paris-Orly, le 11 septembre 2023

V/Réfs : 60584_ PAC PLU_AdP.odt

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 11 octobre 2022, le Conseil municipal de Saint-Leu-d'Esserent a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

En application des dispositions de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité le Groupe ADP afin de porter à votre connaissance les informations utiles à l'élaboration du "Porter à Connaissance".

A cet effet, je vous informe que la commune est située hors emprise des servitudes aéronautiques de dégagement, des servitudes radioélectriques ainsi que des zones de bruits associées aux aérodromes gérés par notre société.

Enfin, je vous informe que le Groupe ADP ne souhaite pas être associé à la procédure d'élaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Violaine MERIAUX
Responsable du Pôle Urbanisme
Règlementaire et Environnement